

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/08

SEANCE DU 26 MAI 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

L' an deux mille vingt, le vingt-six mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **Mme Claudie PADRA, doyenne de l'assemblée.**

**Date de la Convocation**

20.05.2020

**Date d'Affichage**

27.05.2020

**Objet de la Délibération**

Election du Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, TRIAES, JUMEL, GARCIA, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PANAVILLE, PADRA, AITA, RECH, SUC, EVEN, MEYER, DASSENOY, MARC, LEROUX, GOMES, RANCHET, LOUBEAU, PEGUES, VITRICE, PIGATTO, DEGEILH, DOLAGBENU, COURET.

**Absents** :

Mme MAZAUDIER procuration à M. TOUNTEVICH,

Mme MONFRAIX procuration à Mme VITRICE,

M. CHONG KEE procuration à Mme VITRICE.

**Secrétaire** : Mme LEROUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Mme Jessy LEROUX a été désignée pour assurer ces fonctions.

Mme PADRA, doyenne de l'assemblée, Présidente, annonce que l'assemblée va procéder à l'élection du Maire. Le Maire est élu au scrutin secret (L. 2122-4 du CGCT) par les membres du conseil municipal, à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après un appel aux candidatures, il est procédé au vote. Une seule candidature a été déposée, celle de M. Christophe TOUNTEVICH.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sous enveloppe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 07
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 11

**A obtenu** :

- Monsieur Christophe TOUNTEVICH : vingt-deux (22) voix.

**Monsieur Christophe TOUNTEVICH ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
Claudie PADRA

